

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 février 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme AVENA), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme OBRIOT (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés (2) : M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE.

Date de convocation : 26 janvier 2016

Délibération n° : 6-2016

Objet : Résidence Abrioux – Acceptation du don de Madame Mériame MEZGUELDI

Madame Mériame MEZGUELDI, artiste peintre, bénéficie depuis octobre 2012 de la mise à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale, d'un local de 20 m² à usage d'atelier sur le site de la résidence sociale Abrioux.

Cette mise à disposition est gracieuse, dans la mesure où la présence d'un artiste au sein de la résidence favorise l'émergence de projets avec le personnel et les résidents.

Le 15 octobre 2015, à l'occasion de l'ouverture de son nouvel « espace détente », la résidence Abrioux exposait dix portraits de résidents réalisés par l'artiste dans le cadre d'un projet de mise en scène de théâtre : parmi ces portraits, une huile sur toile (dimensions : 0,70 m x 0,75 m) représente un ancien résident de la résidence Abrioux, travailleur migrant, et un de ses proches.

En remerciement de la mise à disposition du local à la résidence Abrioux qui lui permet d'exercer son activité, Mériame MEZGUELDI fait don au Centre Communal d'Action Sociale de ce tableau, avec le souhait que cette œuvre soit exposée de manière pérenne au sein de la résidence Abrioux.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- acceptent le tableau de Mériame MEZGUELDI sous forme de don en nature en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon ;
- autorisent qu'il soit exposé de manière pérenne au sein de la résidence sociale Abrioux.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE - 3 FEV. 2016

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 FEV. 2016

